

## Rapport d'activité annuelle

2024/25

*En application de l'article 22 de l'ordonnance du 29 décembre 1958, tel qu'il résulte de la loi organique du 15 janvier 2021, « les membres du Conseil économique, social et environnemental remettent au président un rapport de leur activité annuelle. Ce rapport est rendu public sur le site internet du Conseil. »*

**Le rapport est annuel et individuel.** Il présente l'activité du membre au sein du Conseil comme à l'extérieur quand il représente le Conseil. Tous les membres du Conseil sont invités à présenter le bilan de leur activité. Le premier rapport porte sur la période mars 2024-mars 2025.

*Établi individuellement par chaque conseillère et conseiller, il s'inscrit néanmoins dans le cadre d'une activité collégiale qui s'exerce au sein du CESE chaque fois que les groupes, les formations de travail et l'Assemblée plénière se réunissent. Pour bien prendre la mesure de cette activité générale à laquelle contribuent les conseillers et les conseillères, le lecteur est invité à prendre connaissance du rapport d'activité du CESE.*

\*

### I. Informations concernant la Conseillère ou le Conseiller

- **Prénom et nom** : Thierry Julier .....  
CCI
  - **Organisation représentée au CESE** : .....
  - **Fonction(s) dans l'organisation représentée** : .....  
Président du CCI Lozère / membre du Bureau et  
du CODIR de CCI France
  - **Groupe d'appartenance** : Groupe Entreprises .....
  - **Autre activité en dehors du CESE** : Assureur .....
- .....

## II. Contribution aux avis, études, résolutions et contributions du Conseil

- Participation aux formations de travail (permanentes et temporaires) :

Types de formations de travail	Nom de la formation de travail
Formations permanentes	Commission Territoires, Agriculture et Alimentation
Formations temporaires	

- Contribution aux travaux du CESE au cours de l'année écoulée :

Liste des avis, études ou résolutions pour lesquels la Conseillère ou le Conseiller a eu une **contribution active** (auditions, entretiens, amendements, visites, référent RAEF ou PNR...).

Intitulé du texte (avis, études, résolutions, contributions...)	Modalités de contribution de la Conseillère ou du Conseiller (hors fonctions de rapporteur cf. <i>infra</i> )
Se loger dans les territoires pour exercer une activité saisonnière / avis / 29/05/2024	- Proposition d'auditions / commentaires / amendements.
Quelles solutions pour permettre à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité en quantité suffisante ? / avis / 22	- Proposition d'auditions / commentaires / amendements.
Anticiper et prévenir les risques liés au dérèglement climatique, pour les infrastructures / avis / 09/12/25	- Proposition d'auditions / commentaires / amendements.

- **Travaux et textes pour lesquels la Conseillère ou le Conseiller a été rapporteur ou corapporteur :**

Formation de travail	Intitulé du texte	Date de saisine de la formation de travail par le Bureau	Date de présentation de l'avis en plénière

- **Actions de mise en valeur des avis et préconisations du CESE :**

Intitulé du texte	Contexte et modalités de présentation du texte et des préconisations	Date de présentation du texte
Présentation des travaux et avis du CESE.	Bureau national des CCI.	

- **Précisions ou éléments complémentaires :**

--

### III. Contribution à la vie de l'institution (hors avis, études, résolutions et contributions)

Type de participation	Rôle et activité de la Conseillère ou du Conseiller au cours de l'année écoulée
Responsabilités au sein du Conseil (Bureau, présidence de groupe, de formation de travail...)	
Participation à des groupes de travail internes	
Productions écrites visant à l'amélioration du fonctionnement de l'institution ou à la présentation de ses travaux	
Représentations extérieures du Conseil	
Participations à des temps forts et/ou des évènements de valorisation de l'institution	
Participation aux conventions citoyennes et autres dispositifs	
Autres formes de participation	

**Modalités de participation aux travaux du groupe d'appartenance :**

Chaque vote donne lieu à une réunion du Groupe Entreprises, pour établir une position commune sur la base des recommandations des conseillers ayant participé aux travaux visés. Il est produit une déclaration du groupe prononcée, lors de l'assemblée plénière, par un conseiller du groupe, membre de la formation de travail.

Les réunions du Groupe Entreprises ont lieu avant chaque assemblée plénière.

Chaque avis ou travail donne lieu à des éléments de positionnement en lien avec les organisations concernées, à des propositions d'auditions, à des commentaires de première lecture et, en seconde lecture, à la rédaction d'amendements pris en concertation avec les conseillers du Groupe Entreprises concernés.

L'administration du groupe organise le suivi de l'ensemble des travaux du CESE et des manifestations afférentes .

Des appels à contribution ad hoc sont organisés en fonction des besoins.

Les mandats du CESE sont proposés aux membres du Groupe.